

RÈGLEMENT DU ROLLER SPORTS CLUB CONNERRE (à conserver)

Saison 2025/2026

Le Roller Sports Club de Connerre est un club affilié à la Fédération Française Roller Sports, au comité régional et au comité départemental de roller.

Toute personne souhaitant patiner dans ce club devra prendre une licence ; celle-ci ne sera prise qu'après avoir payé **la cotisation** et fourni un **certificat médical (ou attestation)** en cours de validité ainsi que la **fiche de renseignements**.

Le nombre de places étant limité, le patineur s'engage à venir tout au long de la saison sauf raison motivée.

Avant de s'engager, le patineur aura la possibilité de participer aux séances d'essai jusqu'au 28 septembre, (couvertes par la Fédération de roller). Après ces séances d'essai, le patineur devra obligatoirement **prendre une licence** s'il veut continuer à participer aux séances suivantes. Cependant le club se réserve le droit de refuser un patineur si celui-ci ne correspond pas aux attentes du club après en avoir discuté avec son ou ses responsables.

Comme tout sport le roller comporte des risques, le patineur ou son responsable est informé qu'il existe des **possibilités de souscription de garanties complémentaires** constituées de capitaux invalidité et décès et d'une indemnité journalière non prévue avec l'assurance licence.

Tout accident devra être signalé pendant la séance à l'entraîneur, qui fera remonter l'information au président.

Tout accident non signalé ne pourra pas faire l'objet d'une déclaration.

Suite à un accident pendant les entraînements ou les compétitions, la déclaration se fait par le patineur ou ses responsables via le site internet (sur rolscanet).

Le patineur doit être présent pendant toute la séance sauf raison exceptionnelle. L'échauffement et les étirements font partie de l'entraînement.

Les horaires sont définis par le club et dépendent de la disponibilité des entraîneurs, tous bénévoles, de la disponibilité des salles, du niveau des patineurs et également de la météo.

- Voir planning horaires d'entraînements

Ces dates et lieux peuvent légèrement varier en fonction du temps et de la disponibilité de la salle.

Les entraînements pour les compétiteurs peuvent être plus nombreux et seront faits en fonction des disponibilités de chacun.

Le club et ses dirigeants ne sont pas responsables des licenciés en dehors de ces horaires. Nous invitons donc chaque responsable de patineur mineur à s'assurer que :

- le patineur soit à l'heure aux entraînements,
- l'entraîneur est présent,
- le patineur est prêt (rollers attachés et toutes ses protections mises) pour le début de la séance afin d'éviter des pertes de temps sur la séance (sauf pour les entraînements où il y a un échauffement en basket)

- le patineur a ses baskets (pour les entraînements où il y a un échauffement à pied)
- **Ne pas venir à l'entraînement en combinaison du club**
- Protège poignet ou gant (selon la catégorie) obligatoire
- **Venir le chercher à l'heure.**

Si un enfant doit **repartir seul ou avec une personne mineure** après une séance, son responsable nous fournira une autorisation parentale écrite.

Une feuille de présence sera remplie à chaque séance. Merci de nous prévenir des absences par mail, SMS ou sur l'application teampulse le plus tôt possible.

Les responsables des enfants devront être facilement joignables en cas de besoin, nous vous recommandons de nous laisser un n° de portable. La présence d'un adulte sur place pendant toute la séance est demandée pour tout enfant de moins de 6 ans.

Venez environ ¼ heure avant le début de l'entraînement pour vous préparer.

Une **tenue de sport, pratique** et sans crainte, est fortement conseillée, pas de débardeur. **Les chaussures de sport** sont obligatoires (pour l'échauffement).

N'oubliez pas une bouteille d'eau.

Pas de portable pendant les entraînements.

Le port du casque et des protections est obligatoire.

Avoir de bons patins (les entraîneurs se réservent le droit de signaler si l'équipement est bon ou pas).

Quand l'entraînement se trouve à la salle, **on respecte les locaux et les personnes sans patins montent à l'étage.**

Pendant l'entraînement, nous demandons aux parents de ne rien dire à leurs enfants, de respecter le silence et le travail des entraîneurs. L'entraîneur est là pour lui dire si c'est bien ou pas. Aucun accompagnateur ne doit se trouver à l'intérieur de la piste ou de la salle pendant l'entraînement.

Le patineur s'engage à **respecter le règlement du club, les personnes qui encadrent et tous les licenciés** et à ne rien faire qui puisse compromettre sa sécurité ou celle des autres.

Un patineur ayant une dispense de sport ne pourra pas pratiquer l'activité roller avant la fin de sa dispense sauf nouveau certificat établi par le médecin. Le club ne peut être responsable d'un licencié pratiquant n'ayant pas signalé sa dispense de sport.

Pendant les séances de patinage **seuls l'entraîneur ou le président de club** interviendront auprès des patineurs. Ils ne peuvent pas surveiller l'extérieur du lieu de pratique. Toute sortie se fera après en avoir informé l'entraîneur et avec son accord. En conséquence, les bouteilles d'eau seront posées sur la piste ou dans la salle. Les sorties aux toilettes seront gérées par les parents accompagnateurs.

Toute blessure ou incident survenu pendant une séance devra obligatoirement être signalé avant la fin de la séance sans quoi nous considérerons qu'il n'a pas eu lieu pendant la séance.

Des compétitions pour les débutants (Kid's roller, speed roller, courses non compétiteurs) devraient être

reconduites lors de la prochaine saison, l'inscription sur une liste départementale est obligatoire pour y participer.

Les kid's roller et les speed roller sont des compétitions payantes. Le club paie l'inscription pour les patineurs qui ont confirmé leur présence et qui participent à la course. Un patineur qui n'aura pas confirmé son inscription dans les délais ne pourra pas participer à la course. De plus, un patineur qui s'inscrit mais qui n'est pas présent à la course, sauf en cas de raison valable (certificat médical), devra rembourser le club du montant de l'engagement. C'est pour cela que nous vous demanderons un chèque de caution.

Pour toutes les compétitions, je vous enverrai un mail et un SMS ou mention sur teampulse pour savoir si votre enfant participe ou pas. Suite à la 1^{ère} demande, je vous enverrai UN rappel avant la date butoir. Si je n'ai pas de réponse de votre part sur teampulse, je n'inscrirai pas votre enfant. N'hésitez pas à répondre même si votre enfant ne participe pas.

Toutes les inscriptions à ces compétitions ou aux courses plus importantes se font par **l'intermédiaire du club** avec une date butoir pour chacune d'elles ; passé le délai le patineur ne pourra plus prétendre y participer.

Tout patineur inscrit à une compétition **s'engage à y participer** sauf raison valable.

Pendant une compétition les patineurs seront sous la responsabilité des organisateurs pendant leur course puis sous la **responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs** en dehors de leurs épreuves

Seuls les dirigeants ou responsables désignés par eux pourront intervenir auprès des juges lors des compétitions ; les vidéos ne sont pas recevables.

Lors des compétitions il est nécessaire **d'arriver avant l'heure** prévue compte-tenu du temps de préparation et du changement possible de programme.

La tenue de club pour les compétiteurs est exigée pendant les compétitions, la photo de groupe et lors de la remise des récompenses.

Un chèque de caution sera demandé pour tout prêt ou location de matériel et pour les combinaisons selon les modalités définies par le club.

Tout déplacement pour une sortie ou une compétition sera **assuré par les familles**.

Un covoiturage est toujours possible, les parents concernés se contacteront directement.

Toutes les informations du club passeront **par mail**, merci de regarder votre messagerie régulièrement et par le groupe whatsapp ou Teampulse.

Afin de faire connaître notre club et nos activités des articles paraîtront dans la presse avec des photos de patineurs pendant des séances d'entraînement, lors de compétitions, stages ou autres activités du club. **Le patineur ou son représentant accepte que celui-ci soit pris en photo et paraisse dans la presse.** Si toutefois un licencié ne souhaite pas que sa photo paraisse, lui ou son responsable nous le notifiera par écrit et il évitera de se faire photographier.

Nous aurons besoin de bénévoles tout au long de l'année lors des différentes manifestations que nous organiserons, nous comptons sur votre aide.

Personnes à contacter :

Président : Cyril Feuillard –De Préférence le Mail rsconnerre72@gmail.com sinon : 06/06/58/31/12/ en dehors des horaires de bureau

Adresse mail du club : rsconnerre72@gmail.com

Pour les entraînements :

Mélanie 06/30/02/56/08 Mickaël 06/10/37/62/78 Cyril 06/06/58/31/12

.....

... Je soussigné

Responsable de l'enfant.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club RSC Connerré.

J'accepte que mon enfant soit pris en photo dans le cadre des activités roller et que sa photo paraisse dans les journaux ou sites roller.

Fait à..... le.....

Signature des parents ou des responsables pour les mineurs et du patineur Signature du mineur licencié